



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023  
Reçu en préfecture le 01/12/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20231130-54112023-DE



## Séance du 30 novembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

### Présents :

Daniel BELLEGARDE, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT,

Pouvoirs Natacha BENALI à Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX à Gilbert CHAZAL, Jean Marie POUWELS à Yves CAIRON, Patrick POUDEVIGNE à Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY à Pascale VERHNES, Sandrine GAS à Lydia ZIADE

Absent(e)s excusés : Lydie AMEVET,

Date de convocation : 24 Novembre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 12

POUVOIR : 6

Secrétaire de séance : Gilbert CHAZAL

### **DEL 54-2023 : CONVENTION DE TELERANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Jonquerettes souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

**Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

➤ **DECIDE** à s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

**DEL 2023**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023  
Reçu en préfecture le 01/12/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20231130-54112023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

## DEL 54-2023

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ses avenants et annexes, avec la préfecture du Vaucluse

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance  
Gilbert CHAZAL

  
Le Maire

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

  


*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.